



Mise en demeure du RSI reçu par huissier

Par **thierry33**, le **18/08/2015** à **12:05**

Bonjour,

J'ai reçu une signification de contrainte d'un huissier de justice concernant une mise en demeure du RSI datée de janvier 2011 pour des cotisations non payées pour les années 2008 et 2009.

J'ai cessé mon activité en avril 2009, les prélèvements mensuel se sont arrêtées automatiquement en décembre 2009 (pour les cotisations de l'année 2007) sans en avoir été informé.

Je n'ai jamais reçu de courrier ni de mise en demeure alors que le RSI avait bien mon adresse personnelle.

Suis-je quand même obligé aujourd'hui de payer ces 2 années de cotisation et les majorations qui vont avec alors que mon compte bancaire était toujours ouvert ?

cdt